



VILLE DE BEAUCEVILLE  
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2025-546  
AVIS PUBLIC

L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 15 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant:

**Règlement numéro 2025-546 modifiant le règlement numéro 2021-442 (RM-SQ-3)**

QUE le règlement vise à ajouter une infraction à l'un des articles afin d'uniformiser ce règlement avec celui adopté dans l'ensemble de la MRC ;

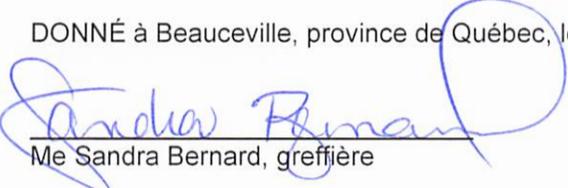
QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :

- Avis de motion : 2 septembre 2025
- Dépôt du projet de règlement : 2 septembre 2025
- Adoption du règlement : 15 septembre 2025

QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 18 septembre 2025.

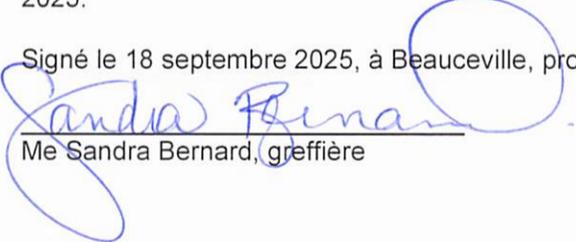
  
Me Sandra Bernard, greffière

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 18 septembre 2025.

Signé le 18 septembre 2025, à Beauceville, province de Québec.

  
Me Sandra Bernard, greffière